

Conseil d'Établissement

Procès-verbal de la séance du mardi 2 novembre 2021

Salle de Château 2 à Corsier-sur-Vevey

Quart politique :	Mme Madeleine Skinner, Présidente Mme Céline Murisier, Jongny M. Hervé Liniger, Corsier M. Laurent Paschoud, Corseaux
<i>Excusé :</i>	<i>M. Gilbert Cavin, Chardonne</i>
Quart établissement scolaire :	Mme Valérie Boden, Directrice Mme Capucine Aegerter, enseignante Mme Sonia Baechler, enseignante Mme Valentine Monney, infirmière scolaire M. Alexandre Höldrich, enseignant
Quart parents :	Mme Nadine Ducotterd, Mont-Pèlerin Mme Corinne Ansermoz, Jongny Mme Nathalie Howald, Chardonne Mme Valérie Jolissaint, Corseaux
<i>Excusé :</i>	<i>M. Thomas Todt, Jongny</i>
Quart représentants de la société civile	Mme Chrystelle Schmocker, bibliothécaire Mme Susana Rodriguez, Soc. Dév. Corsier Mme Hola Soliman, APE M. Thierry Chevalley, animateur Egzeko
<i>Absente :</i>	<i>Mme Gaëlle Vernay, représ. Ondîne</i>
Secrétaire :	Mme Christine Cuénod-Cochard

1. Accueil et Présentation des 4 Quarts qui composent le Conseil d'Etablissement

M. H. Liniger, Municipal à Corsier, membre du Comité de Direction (CoDir) de l'Association Scolaire Intercommunale (ASIC) souhaite la bienvenue pour cette première séance du Conseil d'Etablissement (CE) de la nouvelle législature.

M. G. Cavin, Municipal à Chardonne et M. T. Todt, membre du Quart parents sont excusés.

L'art. 14 des statuts du CE stipule que le doyen en âge des représentants des autorités assume la présidence de la séance jusqu'à la désignation de son Président ou de sa Présidente.

Le CoDir est composé des quatre Municipaux des écoles du Cercle de Corsier : Mme C. Murisier, Jongny, MM. G. Cavin, Chardonne, L. Paschoud, Corseaux, H. Liniger, Corsier. Mme C. Murisier est la Présidente de l'ASIC.

Mme V. Boden, Directrice de l'EPS de Corsier-sur-Vevey et environs et Mme S. Constantini, doyenne administrative sont également membres avec voix consultatives.

Le CE est composé de 4 Quarts : Quart politique, Quart Etablissement scolaire, Quart parents, Quart représentants de la société civile.

2. Présentation individuelle des membres « Motivation et intérêts »

M. H. Liniger propose aux membres de faire un tour de table. Chacun s'exprime sur la motivation et les intérêts qui les ont conduits à rejoindre le CE.

3. Présentation des enjeux et buts du CE

M. H. Liniger relève les points importants du fonctionnement du CE :

-Le CE est un lieu qui permet de formuler des propositions. Celles-ci seront ensuite examinées et discutées en plenum ou par une Commission.

-Le CE permet des échanges d'informations et de propositions entre l'établissement scolaire, les autorités locales, la population et les parents d'élèves.

-Le CE n'est pas compétent en matière pédagogique et ne s'occupe pas de l'engagement des enseignants. Ces tâches et compétences étant réservées à la Direction des écoles.

-Le CE peut porter des projets, mais c'est un organe de réflexion. Le CE n'a pas de pouvoir décisionnel.

-Le règlement aux articles 21 à 24 définit les rôles et compétences du CE.

-Le CE se réunit en principe 3 ou 4 fois par année. L'ordre du jour est établi par la Présidente et la secrétaire. Les idées et projets sont à adresser à Mme M. Skinner pour les inclure dans l'ordre du jour, un mois avant la séance.

Les différents Quarts se réuniront afin de trouver et proposer des sujets à traiter au CE. Lorsqu'une Commission est constituée, elle est composée, généralement, d'au moins un représentant de chaque Quart.

4. Election à la présidence

M. H. Liniger propose Mme M. Skinner comme Présidente du CE. Elle est déléguée à l'Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier et environs (ASIC).

Mme M. Skinner se présente. Infirmière de profession, elle est nouvelle Conseillère communale de Chardonne, membre du Quart parents depuis 9 ans et coordinatrice locale LIFT. Elle est très motivée à assumer la Présidence du CE. Les échanges d'idées entre les membres sont très intéressants. Des projets, des solutions sont à approfondir pour le bien de tous les acteurs de l'Etablissement scolaire.

Il n'y a pas d'autre candidat et *Mme M. Skinner est élue à l'unanimité.*

5. Election à la vice-présidence

M. H. Liniger, propose, pour cette législature, un tournus annuel entre les 4 membres du CoDir. M. L. Paschoud jusqu'au 30 juin 2022, suivi de M. G. Cavin, 30 juin 2023, Mme C. Murisier, 30 juin 2024 et M. H. Liniger, 30 juin 2025.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6. Election au secrétariat

M. H. Liniger présente Mme. C. Cuénod-Cochard, secrétaire sortante du CE et actuellement secrétaire du Conseil communal de Corsier.

Il n'y a pas d'autre candidat et *Mme C. Cuénod-Cochard est élue par acclamation au poste de secrétaire, hors CE.*

A sa demande, les membres du CE acceptent que les séances soient enregistrées.

7. Communications de la Présidente

-**Mme la Présidente** remercie pour la confiance accordée et se réjouit de présider le CE. La raison principale est que les élèves de l'Etablissement se sentent bien et que chacun puisse y trouver la place qui lui convienne. C'est un point central qu'il ne faut jamais oublier.

-**Mme la Présidente**, suite à l'envoi des statuts, demande si des éclaircissements sont souhaités. Il n'y a pas de question. Elle rend attentif les membres du CE aux pages 6 et 7, pt III, Section 1. Rôle et à la section II. Elle lit les points 1 à 8 de l'Art.23, Compétences complémentaires.

-La séance du CE est rémunérée à hauteur de CHF 30.00. Les indemnités seront versées en août 2022. Merci de remplir le document préparé par la secrétaire.

8. Communications de la Direction des écoles, Mme V. Boden

Mme V. Boden développe les quatre points suivants :

- a) Présentation du Concept 360 d'Etablissement
- b) Présentation des sondages
- c) Projets en cours au sein de l'EPS Corsier (seront traités lors de la prochaine séance du CE)
- d) Divers et propositions individuelles

a) **Le Concept 360** est un projet cantonal mis en route dans tous les Etablissements. Il prend place dans le cadre d'un mouvement international, il y a 30 ans que l'on en parle et c'est un des grands projets de l'UNESCO.

Le lien vers la présentation du Concept 360 : https://www.eduvd.ch/corsier/wp-content/uploads/sites/94/2021/11/360_ConceptCantonal_presentation_conseil-detablissement.pdf

Pour la concrétisation du projet Concept 360, des groupes de travail se sont en partie constitués. La collaboration des parents est souhaitée mais il faut trouver le moyen de les motiver. Est-ce qu'une délégation du Quart parents pourrait rejoindre le groupe de travail ou faut-il donner la possibilité à d'autres parents ?

b) Présentation des sondages

Mme C. Ansermoz informe que le premier sondage destiné aux parents comprenait quatre thèmes : *Sécurité – Transports – Vie scolaire – Accueil para-scolaire*. Il a été établi au début de la précédente législature. Les résultats figurent sur le site de l'école.

Une préoccupation récurrente des parents était les horaires de l'école. Mmes C. Ansermoz et A. Valdes ont préparé et présenté au CE une étude sur le sommeil des élèves. Suite à cette présentation, un groupe de travail a été créé avec des membres des quatre quarts pour élaborer un sondage sur les horaires de l'école. Celui-ci a été adressé aux élèves, aux enseignants et aux parents.

Mme V. Boden, donne les résultats du sondage : 150 élèves de 7 à 11 ont répondu, soit environ la moitié, de même que 79 parents sur environ 300, la moitié des enseignants de 7 à 9 ont donné réponse, soit 29.

Suite à la présentation, **M. Th. Chevalley** précise qu'il avait réalisé un sondage sur la journée continue en 2014. Ce sondage a favorisé la mise en place de la journée continue de 7h00 à 18h30. Il constate que, pour certains adolescents, apprentis, la première période du matin est pénible. La discussion pourrait porter sur la pose de midi, faudrait-il l'écourter au cas où les élèves commenceraient les cours une période plus tard ? Il relève que des parents souhaitent que les enfants rentrent à midi manger à la maison. Qu'en serait-il des cours à options, des appuis, etc...

Mme V. Boden précise que la prise en charge est totale pour les enfants depuis l'ouverture du mercredi matin dans les structures d'accueil. Il y a des difficultés

structurelles dans l'organisation de la journée. Les salles de sports sont utilisées entre 7h45 et 8h30. A midi, de plus en plus d'élèves utilisent la Kaf (2^{ème} année de fonctionnement). Si la pause de midi était raccourcie, il ne serait pas possible d'accueillir tous les élèves du secondaire pour le repas de midi, les infrastructures ne le permettant pas.

M. L. Paschoud précise qu'il faut mettre en relation, les budgets, les impôts perçus pour financer tous ces services offerts : bus, cantine, structure d'accueil. Il faut trouver un équilibre par rapport à l'argent du contribuable.

Mme la Présidente ouvre la discussion concernant la suite à donner au sondage sur les horaires de l'école.

M. A. Höldrich, en référence à son expérience aux écoles de Nyon, n'est pas favorable à un horaire avec une seule période de pause en décalé selon les classes à midi. La qualité des contacts entre les enseignants s'est péjorée. Il n'y avait plus assez de temps à midi pour régler les problèmes des élèves et ni pour prendre un repas entre collègues, ce qui assure une bonne cohésion. Il a fallu renoncer à organiser des activités avec les élèves, ou, entre enseignants et élèves.

Mme V. Boden relève qu'il serait regrettable de renoncer aux mentorats, aux permanences, aux cours facultatifs, au Conseil des élèves, à la kaf. Cette dynamique créée lors de la pause de midi a été rendue possible grâce à la collaboration de la Direction des écoles, de M. Th. Chevalley et du Conseil des élèves.

M. Th. Chevalley relève que la vie sociale de l'Etablissement est importante. Néanmoins, il faut prendre en compte que 2 élèves sur 3 éprouvent de la difficulté lors de la première période. Que pourrait-on entreprendre pour eux en maintenant la pause de midi ?

Mme S. Baechler qui a suivi ses écoles en Valais a été surprise de constater que l'école se terminait à 15h30. (16h30 en Valais).

Mme V. Boden précise qu'un tiers des élèves du Secondaire termine à 16h30. Il y aura bientôt une période supplémentaire de science informatique qu'il faudra ajouter à l'horaire.

Mme la Présidente est étonnée du peu de réponses des parents. Certains parents ne lisent pas le courrier émanant de l'école.

Mme N. Howald constate que les questions n'étaient pas adaptées pour les élèves de Chardonne car il n'y a pas d'activités proposées à midi.

M. Th. Chevalley pense que, si un sondage devait être à nouveau lancé, il faudrait qu'il soit différencié pour chaque commune.

Mme la Présidente demande aux membres du CE quelles décisions veulent-ils prendre ?

Mme V. Boden propose de réfléchir à la prise en compte des élèves arrivant à 7h45 et comment impliquer les parents à la vie de l'Etablissement scolaire. Ces thèmes pourraient être repris à la prochaine séance.

Mme V. Boden présente les projets 2021-2022, soit la mise en place des plateformes MS Office 365- @edu-corsier.ch et @edu-vd. Une équipe pilote de 10 personnes a été constituée en août 2020. Son objectif est de monter en compétence l'Etablissement scolaire. 12 ateliers sont à disposition des enseignants et les élèves ont été formés dans les classes, cette plate-forme est de plus en plus utilisée. L'Etablissement est entré dans une phase de formation de tous les enseignants à l'éducation numérique (plan d'étude romand pour l'éducation numérique). Tous les enseignants du Cycle 1, (classes de 1P à 4P), bénéficient de 3 journées de formation. En 2022-2023, ce seront les 5-6 P et en 2023-2024 ce sera au tour des 7-8P + cycle 3 (9-10-11). En 2023-2024, une période à l'éducation numérique sera ajoutée aux 9-10-11.

Mme C. Aegerter précise que, dans les formations numériques, trois volets sont abordés : l'utilisation des outils informatiques, la science informatique, la citoyenneté numérique qui comprend la sécurité et la prévention.

Mme V. Boden donne la parole à M. A. Höldrich pour présenter le projet Eco-Schools.

M. A. Höldrich présentera avec des élèves, lors de la prochaine séance, les projets Eco-Schools. C'est un engagement pour une école plus durable avec le « mini DàC », des projets d'école en forêt, etc...

Mme la Présidente propose de conclure le débat sur le sondage des horaires des élèves.

Mme S. Baechler demande s'il était possible de proposer un horaire de 8h à 16h.

Mme V. Boden soulève le problème des transports mais elle va étudier cette proposition.

Mme la Présidente conclut en disant que le CE a pris note du sondage sur les horaires des élèves. En l'état actuel, il n'est pas possible de retarder d'une période l'entrée en classe des élèves de 7 à 11. Le CE restera attentif à cette problématique.

Mme C. Ansermoz souhaite recevoir par mail les résultats du sondage.

Le lien vers la présentation des résultats du sondage :

<https://www.eduvd.ch/corsier/wp-content/uploads/sites/94/2021/11/Comite-detablissement-02.11.21.pdf>

9. Divers et propositions individuelles

-**Mme C. Ansermoz** informe que le Quart parents a l'obligation de convoquer une Assemblée Générale annuelle. Chaque année, un invité aborde un thème. Cette année, les médiateurs scolaires ont présenté leur travail. En raison du COVID, cette AG a été reportée trois fois. Seuls 6 parents dont 3 parents présents pour être élus ont assisté à cette AG. C'est assez décourageant.

Trois sujets ont été soulevés :

1) par rapport à Ondine et à l'organisation des repas à Chardonne. Il y a 2 services et les élèves ne sont pas informés à l'avance à quelle heure ils vont manger. Certains commencent l'école à 7h45 et prennent leur repas à 13h00.

2) par rapport à la facturation des repas d'Ondine. Lors d'activités scolaires telles les journées en forêt où les élèves ne sont pas à la structure d'accueil, les repas sont facturés. Les journées en forêt sont planifiées durant toute l'année scolaire.

3) des inquiétudes ont été soulevées par rapport à la planification de la construction des bâtiments scolaires.

Mme C. Murisier répond que, lors d'activités ponctuelles ou de maladie, les repas ne sont pas déduits. Les parents prennent connaissance du règlement qui stipulent ces règles et le signent. Les repas sont commandés une semaine à l'avance et le personnel est engagé. Lors des journées à ski, des camps et des courses d'école, les repas ne sont pas facturés aux parents, ceci depuis deux années en arrière. Elle relève qu'à Chardonne, il y a eu des soucis d'intendance et de personnel, mais maintenant, tout est rentré dans l'ordre.

M. A. Höldrich propose qu'Ondine fasse des sandwichs à la place du repas.

Mme C. Murisier est à l'écoute pour trouver des solutions. Il y a parfois des informations non relayées et des repas commandés inutilement.

Mme V. Boden précise que toutes les activités sont normalement communiquées et répertoriées dans le calendrier qui est à disposition d'Ondine.

M. L. Paschoud précise que le budget d'Ondine s'élève à 2 millions, et là, on parle d'un sandwich. La prise en charge par la structure Ondine permet de recevoir un repas sous surveillance. C'est belle opportunité pour les parents. Il faut relativiser.

Mme V. Jolissaint relève que cela a de l'importance pour certaines familles. Les parents ne se sentent pas concernés par le budget d'Ondine.

M. L. Paschoud rétorque qu'il y a un règlement et les parents y adhèrent lors de l'inscription de leur enfant.

Mme V. Jolissaint informe que les sorties en forêt sont planifiées sur l'année.

Mme C. Murisier répète que ce qui est noté sur le planning n'est pas facturé. Les responsables d'Ondine doivent consulter le planning partagé.

Mme V. Boden propose de discuter de ces points avec Mme C. Murisier afin de définir quelles sont les activités qui pourraient être prises en compte par Ondine pour la déduction des repas.

Mme S. Rodriguez demande des informations concernant le dépannage.

Mme C. Murisier répond que, seuls les enfants inscrits à Ondine, peuvent bénéficier d'un dépannage. Il y a plusieurs possibilités de contrats pour les parents, y compris un contrat pour les dépannages.

Mme V. Boden propose de réfléchir comment la participation des parents à la vie de l'Etablissement scolaire pourrait être améliorée. Chacun est invité à apporter des propositions lors de la prochaine séance.

10. Calendrier des prochaines séances

Mme la Présidente propose le mardi 18 janvier 2022 à 19h30, Corseaux.

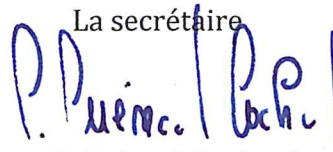
La parole n'est plus demandée. **Mme la Présidente** remercie la commune de Corsier pour la mise à disposition de la salle et les membres du CE pour leur participation. Elle clôt la séance à 21h25.

La Présidente



M. Skinner

La secrétaire



C. Cuénod-Cochard